



COMITE SYNDICAL DU SMEGREG REUNION PLENIERE DU 16 DECEMBRE 2015 PROCES - VERBAL

MEMBRES PRESENTS

M. Allain CAMEDESCASSE	Commune de Sainte Hélène
M. Pierre DUCOUT	Conseiller départemental
M. Pierre DURAND	SIAO de Carbon-Blanc
M. Christian PATROUILLEAU	SIAEPA de La Brède
M. Alain RENARD	Conseiller départemental
M. Stéphane SAUBUSSE	Conseiller départemental
M. Jean-Pierre TURON	Conseiller métropolitain

MEMBRES REPRESENTES

Mme Anne-BREZILLON <i>pouvoir donné à M. Turon</i>	Conseillère métropolitaine
M. Dominique FEDIEU <i>pouvoir donné à M. Renard</i>	Conseiller départemental
M. Didier PHOENIX <i>pouvoir donné à M. Camedescasse</i>	Commune de Brach

MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES

Mme Anne-Lise JACQUET	Conseillère métropolitaine
M. Gérard CHAUSSET	Conseiller métropolitain
M. Patrick DARME	Commune de Saucats
M. Kevin SUBRENAT	Conseiller métropolitain
Mme Carole VEILLARD	Conseillère départementale

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

M. Michel BAQUER	SIAEP ARPOCABE
Mme Françoise BEGUE	SMEGREG
Mme Nathalie BRICHE	Département Gironde
M. Alain COORNAERT	Commune de Cabanac et Villagrains
M. Patrick EISENBEIS	SMEGREG
M. Nicolas GENDREAU	Bordeaux Métropole
M. Bruno de GRISSAC	SMEGREG
M. Frédéric LAPUYADE	SMEGREG
Mme E. LEMOINE	CC Montesquieu
M. Julien MIALHE	SIAEPA de La Brède
Mme Danielle MOLIA	Payeur départemental
M. Mickaël MORA	Bordeaux Métropole
Mme Brigitte OCTON	Commune de Saint Magne
M. Christian RAYNAL	SIAEPANC de Bonnetan
Mme Nadia ZEKRY RY	Commune de Haux



La réunion débute par un mot d'accueil de M. Tamarelle, Président de la Communauté de communes de Montesquieu qui a mis à disposition la salle dans laquelle se tient la réunion.

La séance est officiellement ouverte à 14h40 par Monsieur TURON, Président du Syndicat Mixte.

Le nombre de délégués présents ou représentés respecte les conditions de quorum (10 présents ou représentés) et le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

Monsieur CAMEDESCASSE est désigné secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion sera établi sous son contrôle.

~ ~ ~ ~ ~

1. Procès-verbal de la réunion du 17 juin 2015

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Budget 2015 - Décision modificative n° 2

M. Turon donne la parole à Mme Bégué pour présenter le contenu de la décision modificative qui consiste à inscrire en recette des subventions de l'Agence de l'eau et à procéder à quelques ajustements.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical adopte la décision modificative annexée à la présente délibération qui se traduit par une augmentation du budget 2015 de 20 540 €.

3. Point sur les études et projets

La parole est donnée aux services par M. Turon pour une présentation des études réalisées, en cours et proposées pour 2016. La présentation s'appuie sur un diaporama commenté par MM. de Grissac, Eisenbeis et Lapuyade.

Sont abordés successivement, pour les études SMEGREG :

- les recherches de ressource sur le territoire du Syndicat Castelnau de Médoc ;
- le diagnostic de l'origine de la turbidité sur le forage de Sadirac ;
- les relations eaux souterraines eaux superficielles en sud Gironde ;
- les recherches de ressources mobilisables en zone centre du SAGE ;
- le projet MAC Eau.

L'élaboration du Schéma opérationnel de substitution, qui fera l'objet d'un rapport ultérieur, est juste évoquée.

S'agissant des études et activités pour le compte de la CLE du SAGE Nappes profondes, sont examinés :

- l'élaboration d'un Atlas des zones à enjeux aval ;
- les réflexions sur les structures incitatives de la tarification de l'eau ;
- l'identification d'actions prioritaires pour l'optimisation des usages ;
- l'élaboration du Tableau de bord ;
- les actions de sensibilisation, d'information et de formation ;
- l'actualisation du besoin en ressources de substitution ;
- le suivi de l'élaboration des documents d'urbanisme (SCoT, PLU et PLUi) et implication dans la démarche InterSCoT (Elaboration de documents à l'usage des collectivités).

Sur ce dernier point, M. Durand demande si l'alimentation en eau constitue ou non, dans les faits, une préoccupation majeure des acteurs de l'élaboration des documents d'urbanisme, y compris du Préfet.

Les réponses à son interrogations font état d'une persistance de l'approche "l'intendance suivra" de la part des porteurs de projets et d'un début de réelle prise en compte de ce sujet par les services de l'État, la mission Aménageau du Département jouant un rôle important dans cette prise en compte.

M. Ducout indique que les documents d'urbanisme doivent mentionner que la police de l'eau peut, et même doit, bloquer l'ouverture à l'urbanisme si les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs du SAGE ne sont pas mobilisés dans les temps.

En matière de propositions pour 2016, sont évoqués les projets qui suivent.

Pour les études SMEGREG :

- Cénomaniensud Gironde (programme pluriannuel) :
 - ✓ poursuite étude influence du drainage sur le bilan de la nappe phréatique ;
 - ✓ étude de conception d'un projet opérationnel (programme pluriannuel) ;
 - ✓ optimisation implantation du champ captant ;
 - ✓ réalisation d'un forage en configuration exploitation ;
 - ✓ tests de pompage en vraie grandeur ;
 - ✓ construction d'un modèle de simulation définition d'un projet ;
- schéma de substitution - volet financier, économique et juridique ;
- recherches de ressources pour des substitutions locales en zone centre SAGE ;
- poursuite étude du gisement d'économie d'eau en zone centre du SAGE ;
- projet MAC Eau.

Pour les actions pour la CLE, au-delà des actions récurrentes :

- actualisation modèle oligocène ;
- Atlas des zones à risque : mise à jour zone à risque de dénoyage Oligocène ;
- suite élaboration de l'Atlas des zones à enjeux aval ;
- tarification de l'eau ;
- identification des actions prioritaires pour l'optimisation des usages ;
- connaissance des usages dans les fichiers de consommation ;
- évaluation de l'état du parc d'ouvrages existants et programme de réhabilitation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical prend acte de l'avancement des études et projets réalisés ou en cours et valide les propositions pour l'année 2016.

4. Schéma opérationnel de substitution de ressources

Monsieur Turon donne la parole à M. Lapuyade qui appuie ses propos sur deux diaporamas :

- le premier présentant la méthode et les différentes étapes de l'élaboration du schéma, énumérant les questions qui se posent et proposant une organisation pour apporter des réponses à ces questions,
- le second spécifique au volet financier du schéma.

Il est demandé par M. Gendreau et M. Turon que le premier diaporama fasse aussi apparaître tous les volumes qui seront utilisés par la Métropole pour procéder à des substitutions et non pas seulement ceux qui seraient délivrés sur la cote 43 via le réseau du SIAO de Carbon-Blanc.

M. Ducout précise que, sur ce sujet comme sur les autres, il se prononce ici en tant que conseiller départemental et non pas en tant que président de la CLE du SAGE Nappes profondes.

S'agissant d'une contribution financière du Département, M. Renard précise que l'intervention du Conseil départemental sur ce type d'opération est possible mais doit s'inscrire dans le cadre d'une solidarité entre territoires.

Pour ce qui est de l'organisation de séminaires avec les acteurs concernés, M. Renard valide le principe sous réserve que ces acteurs soient au préalable destinataires d'un document exposant clairement les tenants et aboutissants et identifiant les questions à enjeux ainsi que les réponses possibles avec leurs conséquences.

Sa position est validée par les autres délégués.

Sur les propositions qui seront faites, en particulier en matière de contrats d'achat-vente d'eau, M Turon demande que l'on fasse simple et transparent, la tendance étant souvent à vouloir faire trop complexe ce qui rend illisible la démarche.

M. de Grissac précise en fin d'exposé qu'après l'arrêt d'un projet de schéma par tous les acteurs rassemblés en séminaire, il faudra prévoir que chaque partie prenante délibère pour en adopter le contenu et entériner les orientations prises.

M. Raynal demande ensuite si l'opposition au projet s'est atténuée. M. Camedescasse fait état de la position des sylviculteurs, toujours opposée au projet, mais avec qui des discussions ont été engagées. Si le projet ne recueille pas l'approbation de tous, la concertation existe et le climat s'est apaisé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical prend acte de l'avancement de l'élaboration du schéma. Il insiste sur la nécessité de garantir la transparence dans l'analyse des coûts et des impacts sur le prix de l'eau. Il valide le principe de l'organisation de deux journées de séminaire avec les acteurs concernées pour examiner les questions en suspens, arrêter le contenu du schéma et les principes de sa mise en œuvre opérationnelle.

5. Activité pour le compte des membres du SMEGREG

La présentation est faite par M. de Grissac à la demande de M. Turon.

En s'appuyant sur un diaporama, celui-ci rappelle les missions statutaires du SMEGREG, fait état des actions réalisées pour le compte des membres de l'établissement depuis la modification des statuts et précise les compétences mobilisables dans les services du SMEGREG.

Il fait état des compétences mobilisables au sein des services du SMEGREG :

- Hydrogéologie
 - ✓ recherches de ressources nouvelles
 - ✓ gestion, valorisation et protection de la ressource
 - ✓ conception et réalisation d'ouvrages
 - ✓ diagnostics
- Hydraulique
 - ✓ diagnostic des installations
 - ✓ modélisation
 - ✓ gestion patrimoniale

Gestion des services publics

- ✓ délégation des services publics, exécution des contrats
- ✓ contrats d'achat-vente d'eau
- ✓ RPQS
- ✓ schéma directeurs
- Analyse économique et financière
- Systèmes d'information

Il précise enfin que, conformément aux statuts approuvés en 2013, ces compétences peuvent être mobilisées pour satisfaire des besoins des membres sous réserve qu'ils soient en lien avec la gestion équilibrée et durable de la ressource. Il peut s'agir :

- de besoins individuels ;
- de besoins partagés par tous les services ;
- de besoins ponctuels ;
- de besoins récurrents.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical prend acte des compétences mobilisables au sein des services du SMEGREG et valide le principe de leur mobilisation pour le compte des membres dès lors que le besoin à satisfaire est en lien avec la gestion équilibrée et durable des nappes profondes.

6. Débat d'orientations budgétaires

A la demande de M. Turon, M. de Grissac fait état de la proposition qui consiste à mettre en œuvre les opérations et actions évoquées à l'occasion de l'examen du rapport n°3 dans le cadre d'un budget constant pour ce qui concerne le cumul des contributions des membres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical prend acte des orientations qui lui ont été présentées et arrête le principe d'un budget primitif 2016 construit en reconduisant un cumul des participations des membres égal à 500 000 €.

7. Questions diverses

A la demande de M. Turon, M. de Grissac présente les deux sujets figurant en questions diverses :

- la proposition d'élaboration et de signature d'une convention entre le SMEGREG et les membres de l'établissement qui le souhaitent pour fixer les modalités pratiques de versement de leur contribution au budget du SMEGREG,
- une réflexion sur les conséquences de la réforme territoriale et la proposition de se conformer aux souhaits exprimés par le Comité de bassin lors de l'examen de la demande de reconnaissance en tant qu'EPTB et, à cette occasion, de se rapprocher de la Région.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical :

- autorise le Président à arrêter le contenu et à signer avec chaque membre du SMEGREG qui le souhaite une convention relative aux modalités pratiques de versement de sa contribution au budget de l'établissement ;
- confirme la pertinence d'un rapprochement avec la Région en particulier dans le cadre de son intervention, en tant qu'EPTB et au-delà de son périmètre géographique statutaire, pour favoriser, comme l'a demandé le Comité de bassin, une meilleure gestion des nappes profondes.

~ ~ ~ ~ ~

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur TURON remercie les membres encore présents et clôt la séance à 17h00.

Fait à Bordeaux, le 17 décembre 2015

Le secrétaire de séance



Allain CAMEDESCASSE